



Négligence d'un avocat au barreau de versailles

Par **EL KIHHEL ALI**, le **11/04/2014** à **12:52**

j'étais licencié par mon employeur en 2009. La cour d'appel d'Amiens a considéré mon licenciement nul. Au cours de mon licenciement, j'étais en arrêt du travail. J'ai aperçu les indemnités journalières de la Mutuelle sociale agricole et de la mutuelle " CCMO du groupe AGRICA qui ne devrait pas être déduit selon l'avis de plusieurs avocats. En avril 2013, j'ai chargé un avocat du barreau de Versailles de porter l'affaire devant la cour d'appel de Versailles. Un an passé, je n'ai toujours pas de nouvelles, de mon avocat, malgré les courriers que je lui ai adressés, les coups de téléphone, l'intervention du bâtonnier. Ma question est la suivante: quel procédure faut-il entamer pour mettre fin et clôturer définitivement ce dossier? Dans l'attente de votre aimable réponse. Cordialement

Par **moisse**, le **11/04/2014** à **14:15**

Bonjour,
Vous devriez reprendre votre exposé.
Les licenciements nuls sont rares, ils concernent en général les élus du personnel, les femmes en congé maternité, et souvent pour des défauts de procédure.
Ne pas confondre licenciement nul et licenciement sans cause réelle et sérieuse.
On ne voit pas ce que vient faire la cour d'appel de Versailles après celle d'Amiens.